



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Février 2016

Séance n°2016/02

COMPTE RENDU SUCCINCT

Date de convocation : **12 février 2016**

Secrétaire de séance : **Mme Isabelle POULAIN**

Membres en exercice : **27**

Nombre de membres présents ou représentés : **27**

Membres présents :

M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, Mme Christine OUDOM, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Myriam MARY-PLEJ, M. Luc MOREAU, Mme Muriel GAYET-FUR, M. Nicolas GASTAL, *Adjoints au Maire*, M. Robert YVANEZ, M. Antoine FLORIS, M. Sylvain MAHDI, M. Philippe CHAVERNAC, Mme Valérie SAGUY, Mme Sandrine DAVAL, M. Jean-François VILLA, Mme Carole RAGUERAGUI, Mme Fouzia MONTICCIOLO, Mme Isabelle POULAIN, M. Patrice ROBERT, M. Christian GRAMMATICO, M. Lionel TROCELLIER, Mme Bernadette MURATET (arrivée à 19h17), *Conseillers Municipaux*.

Membres représentés :

Mme Marguerite BERARD donne pouvoir à Mme Valérie SAGUY ;

Mme Julie DOBRIANSKY donne pouvoir à M. Jérôme LOPEZ ;

Mme Annie CABURET donne pouvoir à M. Lionel TROCELLIER ;

Mme Magalie TRAUMAT-BARTHEZ donne pouvoir à Mme Isabelle POULAIN.

Etaient également présents :

Mme Marjorie GOGIBUS, Directrice Générale des Services,

M. Thierry RUIZ, Directeur Général Adjoint,

Mme Carole DESCAN, responsable pôle ressources humaines et finances,

Mme Evelyne VIGIER, service finances.

2016/02-0 Désignation d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal : **Mme Isabelle POULAIN** a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 26</i> <i>Pour : 26</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A L'UNANIMITE</p>
--

2016/02-1 Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 17 décembre 2015 et du 15 janvier 2016.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 26</i> <i>Pour : 26</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A L'UNANIMITE</p>
--

2015/02-2 Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Les marchés et les décisions sont disponibles à l'accueil de la Mairie.

Affaires Générales

↳ **Rapporteur : M. le Maire**
↳ **Rapport informatif**

- ↳ *Signature d'un marché avec la société SOFCAP domiciliée à VASSELAY (Cher) : route de Creton dans le cadre du marché des contrats d'assurance des prestations statutaires pour un montant de 51.942,00 € qui se décompose en formule de base (décès /AT) : 17.961,00 € et PSE 1 (longue maladie /longue durée) : 33.981,00 €. La durée du marché est d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016.*
- ↳ *Mission à Maître Gaëlle BETROM, Avocate, afin de défendre les intérêts de la commune contre l'action en justice suivante : requête enregistrée sous le n°1503196-3 tendant à l'annulation de la décision du 18 mars et de 6 arrêtés du 27 mars 2015. Le montant de la prestation fixé à 1.992,00 € est pris en charge par la protection juridique de la commune.*
- ↳ *Fixation de la participation des utilisateurs de la halle des sports des « Champs Noirs » sur le temps scolaire à 12,90 €/heure.*
- ↳ *Souscription d'un contrat de prêt afin de financer le programme d'investissements de la commune inscrit au budget principal avec la caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel du Languedoc (avenue de Montpellieret – Maurin 34977 Lattes Cedex) .*
 - Principales caractéristiques du contrat de prêt :**
 - Classification charte Gissler : **1 A**
 - Montant : **150 000 €**
 - Durée : **7 ans**

- Objet : **Financement des investissements Résidence Fontaine Romaine.**
 - Versement des fonds : **(éventuellement échelonnés) dans les 8 mois de la signature par le prêteur, dont le premier tirage de 10 % minimum à intervenir impérativement dans les 4 mois de la date d'édition**
 - Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 1,31 %**
 - Frais de dossier : **225 €**
 - Taux effectif global : **1,35 % l'an**
 - Conditions de remboursement : **périodicité annuelle**
 - Mode d'amortissement : **échéances constantes (amortissement progressif du capital)**
 - Conditions de remboursement anticipé (à date d'échéance) :
 - Préavis : 1 mois.**
 - **Indemnité financière en période de baisse de taux,**
 - **Indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêts.**
- › *Signature d'une convention d'animation dans le cadre du service enfance / jeunesse avec l'association CODES afin de mettre en place d'ateliers éducatifs artistiques, culturels, sportifs et de prévention. Le montant des prestations s'élève à 899 € net de taxes (T.V.A. non applicable Art.2963B du CGI).*
- › *Signature d'une convention de partenariat entre l'association « Mélando » et la commune : 5^{ème} saison des rencontres des Cultures en Pic St Loup 2015-2016. La commune accueillera le mercredi 17 février 2016 le spectacle « Alexandrin le Grand » de la compagnie Césure à l'hémistiche à 18h30 à la médiathèque Jean Arnal. Un soutien financier de 250,00 € sera versé sur présentation d'une facture.*
- › *Décision de conclure des baux d'habitation pour les logements meublés de la résidence de « la Fontaine Romaine » avec les locataires aux conditions ci-après.*
- *De fixer le loyer de ces logements (F1 bis meublé) à 450 € hors charges révisable à la date anniversaire du bail en cas de variation à la hausse de l'IRL (indice de référence des loyers) selon la formule suivante :*

$$\text{Loyer révisé} = \text{loyer hors charge} \times \text{IRL applicable à la date de révision}$$

IRL applicable à la dernière date de révision (IRL de l'année n-1)
 - *Un dépôt de garantie d'un mois de loyer sera demandé.*
 - *Le loyer sera payable mensuellement d'avance au 1^{er} de chaque mois.*

Travaux

› **Rapporteur : M. Jean-Marc SOUCHE**
 † **Rapport informatif**

- › *Signature d'un marché avec la société TP SONERM (650, rue des Avants – 34270 St Mathieu de Tréviers) dans le cadre du marché des travaux « travaux de voirie communale – programme 2015 ». Montant du marché : **224.468,90 € HT** soit **269.362,68 € TTC** (solution de base) qui se décompose en tranche ferme (rue des écoles – partie basse) soit **88.077,20 € HT** – tranche conditionnelle n°1 (ateliers municipaux) soit **55.755,70 € HT** – tranche conditionnelle n°2 (rue des écoles – partie haute) soit **80.636,00 € HT**.*
- › *Signature d'un contrat de mission de diagnostic de performances énergétiques pour la résidence de la Fontaine Romaine avec la société QUALICONSULT IMMOBILIER domiciliée à Montpellier (34000) : Parc Club du Millénaire – Bât.18 1025, rue Henri Becquerel. Montant de la prestation : **720,00 € H.T.** soit **864,00 € T.T.C.***

D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

› **Rapporteur : M. Patrick COMBERNOUX**
 † **Rapport informatif**

· *Déclaration d'Intention d'Aliéner portant sur les biens suivants :*

- › *DIA n°15M0066 – appartements – 100 impasse la truque « rés. Quintessence » lots 14- 24-28 – cadastrés AE100 ;*
- › *DIA n°15M0067 – terrain – 82 chemin des Combes – cadastré AO58 ;*
- › *DIA n°15M0068 – maison – rue des écoles – cadastrée AD123 ;*
- › *DIA n°15M0069 – terrain – chemin de la ville La Planasse lot.17 – cadastré BH134 – 144 – 145 - 157.*

Pas d'exercice du droit de préemption.

· Déclaration d'Intention d'Aliéner portant sur les biens suivants :

- DIA n°16M0001 – terrain – Avenue des Côteaux de Montferrand – cadastré AI22 ;
- DIA n°16M0002 – terrain – 4, allée du Bouldou – cadastré AR107 ;
- DIA n°16M0003 – terrain – 843, rue des écoles – cadastré AC151 ;
- DIA n°16M0004 – maison – 2 rue Antoine de Cambous – cadastré AK188.

Pas d'exercice du droit de préemption.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, SOLIDARITE, AFFAIRES GENERALES, INTERCOMMUNALITE et ACTIVITE ECONOMIQUE

2016/02 Affectation par anticipation des résultats : budget principal (M14)

▸ Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE

▸ Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Le compte administratif provisoire du budget principal (M14) peut se résumer dans le tableau suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté				150.264,21 €
Réalisations de l'exercice	3.442.916,20 €	4.452.278,02 €	2.168.740,32 €	1.655.683,43 €
Résultat de clôture		1.009.361,82 €	362.792,68 €	
Restes à réaliser			578 403,04 €	308.519,58 €

Il est proposé d'affecter par anticipation le résultat du budget principal de la façon suivante :

- le déficit d'investissement en dépenses d'investissement au compte « 001 » (déficit d'investissement reporté) pour un montant de 362 792,68 €.
- l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement au compte « 1068 » (excédent de fonctionnement capitalisé) pour un montant de 1 009 361,82 €.

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le 2 février 2016 a présenté ces éléments.

■ VOTE :

Votants : 26

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 6

VOTE A L'UNANIMITE

2016/03 Vote du budget principal (M14)

† Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE

† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Documents annexés à la note de synthèse.

Il est proposé d'adopter le budget primitif du budget principal M14 2016.

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le 2 février 2016 a présenté ces éléments.

■ VOTE : <i>Votants : 27</i> <i>Pour : 21</i> <i>Contre : 6</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A LA MAJORITE
--

2016/04 Affectation par anticipation des résultats : budget assainissement (M49)

† Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE

† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Le compte administratif provisoire du budget assainissement (M49) peut se résumer dans le tableau suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté				3.424,50 €
Réalisations de l'exercice	99.337,69 €	417.610,85 €	111.977,88 €	221.308,03 €
Résultat de clôture		318.273,16 €		112.754,65 €
Restes à réaliser			231.174,36 €	9.800,00 €

Il est proposé d'affecter par anticipation le résultat du budget assainissement de la façon suivante :

- *L'excédent d'investissement en recettes d'investissement au compte « 001 » (excédent d'investissement reporté) pour un montant de 112.754,65 €.*
- *l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement au compte « 1068 » (excédent de fonctionnement capitalisé) pour un montant de 318.273,16 €.*

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le 2 février 2016 a présenté ces éléments.

■ VOTE : <i>Votants : 27</i> <i>Pour : 21</i> <i>Contre : 6</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A LA MAJORITE
--

2016/05 Vote du budget primitif assainissement (M49)

† Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE
† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Documents annexés à la note de synthèse.

Il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'assainissement M49 2016.

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le 2 février 2016 a présenté ces éléments.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 27</i> <i>Pour : 21</i> <i>Contre : 6</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A LA MAJORITE</p>
--

2016/06 Vote des taux d'imposition

† Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE
† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Aucune augmentation des taux n'étant envisagée, il est proposé de voter les taux suivants:

- ⇒ *Taxe sur le foncier bâti : 24,64 %*
- ⇒ *Taxe sur le foncier non bâti : 106,09 %*
- ⇒ *Taxe d'habitation : 15,40 %*

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le 2 février 2016 a présenté ces éléments.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 27</i> <i>Pour : 27</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A L'UNANIMITE</p>
--

2016/07 Mise à disposition de salles communales à des associations extérieures à la commune

† Rapporteur : Mme Valérie SAGUY
† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

La commune est amenée à mettre des salles municipales à disposition d'associations extérieures pour des prestations sociales, culturelles etc intéressant la commune.

A cet effet une convention type de mise à disposition à titre précaire d'une salle municipale a été élaborée (voir annexe ci-jointe).

Il est proposé au conseil municipal d'adopter une convention type de mise à disposition à titre précaire d'une salle municipale aux associations extérieures à la commune et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations extérieures à la commune.

La commission municipale relative aux finances, personnel communal et affaires générales, qui s'est réunie le 2 février 2016 a présenté ces éléments.

■ **VOTE :**
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
VOTE A L'UNANIMITE

TRAVAUX, URBANISME, ENVIRONNEMENT

2016/08 Construction d'un local bouliste : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault

↳ *Rapporteur : M. Jean-Marc SOUCHE*
↳ *Rapport soumis au vote du Conseil Municipal*

Le siège associatif des joueurs de boules de la commune doit être déplacé de son lieu actuel qui fait l'objet d'un programme de réhabilitation pour la création de logements tremplins.

La construction d'un nouveau local adaptée aux besoins des joueurs est prévu à proximité immédiate du boulodrome.

Il s'agit d'un local de plain-pied de 50 m² environ qui sera implanté sur une parcelle communale.

Il comprend une salle principale, un local rangement, des sanitaires intérieur et extérieur.

L'estimation prévisionnelle du projet s'élève à **60.000 € H.T.**

Ce projet peut faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental de l'Hérault.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'autoriser** M. le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault une subvention d'un montant le plus élevé possible ;
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

La commission municipale relative à l'aménagement du territoire, urbanisme et travaux qui s'est réunie le 25 janvier 2016 a présenté ces éléments.

■ **VOTE :**
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
VOTE A L'UNANIMITE

2016/09 Demande d'aide financière auprès du conseil départemental au titre de travaux 2016 de mise en sécurité des abords du collège

↳ **Rapporteur : M. Jean-Marc SOUCHE**

↳ **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal**

Dans le cadre du programme pluriannuel de voirie communale il est prévu de traiter en 2016 la rue Joseph Lopez qui dessert le collège Alain Savary.

Hormis l'amélioration de la circulation et du stationnement des véhicules et des bus scolaires, une circulation douce sera également créée. Cette voie permettra d'assurer la continuité de la liaison douce existante sur le chemin de la ville jusqu'au collège.

L'estimation des travaux relevant de ces aménagements s'élève à **125.000,00 € HT**.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'autoriser** M. le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une aide financière la plus élevée possible ;
- **d'autoriser** M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la réalisation de cette opération.

La commission municipale relative à l'aménagement du territoire, urbanisme et travaux qui s'est réunie le 25 janvier 2016 a présenté ces éléments.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 27</i> <i>Pour : 27</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A L'UNANIMITE</p>
--

2016/10 Etude péri urbaine sur le secteur de St Mathieu : Demande de subvention auprès de l'ADEME

↳ **Rapporteur : M. Patrick COMBERNOUX**

↳ **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal**

La commune souhaite réaliser une étude péri urbaine sur le secteur de St Mathieu comprenant le centre ancien, le secteur « du Gouletier », des « Pesses et Fontanilles » et de « l'Ensoleiadi ».

L'intérêt de cette étude est multiple :

- *réaliser un plan de référence pour le village de Saint Mathieu le haut ;*
- *établir des interventions à venir sur les espaces publics et le patrimoine bâti du centre ancien ;*
- *préciser les principes d'aménagement à enjeu (entrée du village) ;*
- *évaluer finement les différentes hypothèses d'urbanisation et du fonctionnement urbain ;*
- *établir des priorités en matière de planification.*

Cette étude est estimée à **40 000 € HT** et a fait l'objet d'une consultation sur la base d'un cahier des charges réalisé en partenariat avec le CAUE de l'Hérault.

Il est demandé au conseil municipal :

- **de solliciter** auprès de l'ADEME une aide financière d'un montant le plus élevé possible ;

- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

La commission municipale relative à l'aménagement du territoire, urbanisme et travaux qui s'est réunie le 11 janvier 2016 a présenté ces éléments.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 27</i> <i>Pour : 27</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A L'UNANIMITE</p>
--

2016/11 Instauration d'un périmètre d'étude et instauration sursis à statuer au titre de l'article L424-1, alinéa 3 du Code de l'urbanisme

↳ **Rapporteur : M. Patrick COMBERNOUX**
↳ **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal**

Il est rappelé que par délibération n° 2015/56 en date du 10 septembre 2015 une étude péri urbaine sur le secteur de St Mathieu comprenant le centre ancien, le secteur « du Gouletier », des « Pesses et Fontanilles » et de « l'Ensoleiado » a été lancée.

L'intérêt de cette étude est multiple :

- *réaliser un plan de référence pour le village de Saint Mathieu le haut ;*
- *établir des interventions à venir sur les espaces publics et le patrimoine bâti du centre ancien ;*
- *préciser les principes d'aménagement à enjeu (entrée du village) ;*
- *évaluer finement les différentes hypothèses d'urbanisation et du fonctionnement urbain ;*
- *établir des priorités en matière de planification.*

Aussi compte tenu des enjeux du secteur de St Mathieu, il est demandé de prendre en considération la mise à l'étude de ces zones et d'y instaurer au titre de l'article L424-1, alinéa 3 du code de l'urbanisme le sursis à statuer sur les demandes d'autorisations concernant « des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement, dès lors que le projet d'aménagement a été pris en considération par la commune et que les terrains affectés par ce projet ont été délimités ».

Il est demandé au conseil municipal de :

- **décider** de prendre en considération le projet d'aménagement du secteur de Saint Mathieu et de réaliser l'étude du secteur de Saint Mathieu comprenant le centre ancien, le secteur du « Gouletier », des « pesses et Fontanilles » et de « l'Ensoleiado » dont le périmètre restreint et l'état parcellaire sont ci-annexés.
- **décider** d'instaurer à titre conservatoire dans ce même périmètre en application des dispositions de l'article L424-1 du code de l'urbanisme la possibilité de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations concernant des travaux, constructions ou installations ;
- **préciser** qu'en application des dispositions de l'article R424-24 du code de l'urbanisme, la prise en considération de la mise à l'étude du projet est affichée en mairie pendant un mois et mention de cet affichage en insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La commission municipale relative à l'aménagement du territoire, urbanisme et travaux qui s'est réunie le 11 janvier 2016 a présenté ces éléments.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 27</i> <i>Pour : 27</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A L'UNANIMITE</p>
--

2016/12 Acquisition par la commune des lots n°27 et 28 : Résidence « les Jardins de Silène » appartenant à FDI Habitat

† **Rapporteur : M. Patrick COMBERNOUX**
† **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal**

La commune de Saint Mathieu de Trévières propose d'acquérir les lots n°27 et 28 appartenant à FDI HABITAT situés au rez de chaussée de la résidence « les Jardins de Silène » allée Eugène Saumade formant un grand local d'activité. Ce local a une superficie de 325m² de surface utile.

Le coût de cette acquisition a été négocié à 220 000€. Ce prix est conforme à celui qui résulte de l'évaluation des services de France Domaines en date du 23 avril 2015.

Cette acquisition permettra à la commune de louer une partie à la Mission locale Garrigue et Cévennes qui souhaite s'agrandir et proposer au RISE (Relais Info Services Emploi) un local plus adapté à leur activité.

Il est demandé au conseil municipal :

- **d'approuver** l'acquisition des lots n°27 et 28 appartenant à FDI HABITAT situé au rez de chaussée de la résidence « les jardins de Silène » allée Eugène Saumade constituant un grand local d'activité pour un montant de 220 000 € ;
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision ;
- **de rappeler** que l'acte d'acquisition sera réalisé par le service des actes administratifs de la Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup.

La commission municipale relative à l'aménagement du territoire, urbanisme et travaux qui s'est réunie le 25 janvier 2016 a présenté ces éléments.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 27</i> <i>Pour : 21</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 6</i> VOTE A L'UNANIMITE</p>
--

Le Maire,

Jérôme LOPEZ.